voyageant chaque semaine par les trains desservant la ligne Montréal-Ottawa est le suivant:

| | 1968 | 1969 | 1970 |
|-----------------|------|------|------|
| Montréal-Ottawa | 2911 | 2951 | 2754 |
| Ottawa-Montréal | 2637 | 2577 | 2755 |

2. Comme les trains se composent d'un nombre de wagons qui varie selon la demande quotidienne et saisonnière, les renseignements demandés ne sont pas encore disponibles. Cela demanderait beaucoup de temps et coûterait très cher.

CN-LES REPAS SERVIS ENTRE MONTRÉAL ET OTTAWA

Question nº 641-M. Orlikow:

Combien de repas a-t-on servis chaque semaine, au cours des trois dernières années, dans les trains du CN, d'Ottawa à Montréal et de Montréal à Ottawa?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Direction du Canadien National.

Le nombre moyen de repas servis chaque semaine à bord des trains circulant entre Montréal et Ottawa et le suivant:

| | 1968 | 1969 | 1970 |
|-----------------|------|------|------|
| Montréal-Ottawa | 794 | 532 | 681 |
| Ottawa-Montréal | 811 | 792 | 705 |

La moyenne hebdomadaire pour 1970 est d'environ 50 repas par voyage au wagon-restaurant soit à peu près deux services par voyage.

LA LIMITE DE VITESSE DES AUTOMOBILES

Question nº 653-M. Mather:

Compte-t-on exiger que tous les véhicules moteurs soient munis d'un dispositif limitant la vitesse à un maximum de 85 milles à l'heure, qui actionnerait automatiquement le klaxon de la voiture lorsque cette vitesse est dépassée?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): On étudie présentement la possibilité de munir tous les véhicules automobiles de dispositifs avertisseurs visant à limiter leur vitesse. Un des projets actuellement à l'étude aux États-Unis propose que le klaxon se déclenche et que les signaux avertisseurs clignotent sans arrêt lorsque la voiture dépasse une certaine vitesse.

AIR CANADA—LE RAPPORT DES CONSEILLERS EN GESTION

Question nº 663-M. Fortin:

- 1. Le gouvernement a-t-il déposé le rapport de la firme de conseillers en gestion concernant Air Canada et a) si oui, quand b) sinon pourquoi?
- 2. Quelle compagnie a agi comme conseiller en gestion?
- 3. Quels honoraires a-t-elle recus?
- 4. La réorganisation administrative d'Air Canada est-elle terminée?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Voici la réponse de la Direction d'Air Canada; Questions 1, 2, 3 et 4: Le document demandé est la propriété de la société et concerne des questions de gestion et d'administration internes; par conséquent, ce document n'est pas destiné à être déposé en Chambre. Cependant, comme le ministre des Transports l'indiquait auparavant en réponse à de semblables requêtes, les questions ayant trait à la réorganisation d'Air Canada peuvent très bien être adressées aux chefs des services administratifs d'Air Canada lorsqu'elles sont présentées au Comité parlementaire, vu leur complexité.

LA LOI SUR LES PÉNITENCIERS—LE NOMBRE DE DÉTENUS

Question nº 698-M. Sullivan:

- 1. Au 1er janvier 1971, combien de personnes étaient détenues dans des institutions relevant du gouvernement fédéral aux termes de la Loi sur les pénitenciers?
- 2. Parmi les détenus, combien se rangent dans les catégories d'âge de a) 13 à 15 ans, b) 16 à 20 ans, c) 21 à 24 ans, d) 25 à 30 ans, e) 31 à 40 ans, f) 41 à 50 ans, g) 51 à 60 ans, h) plus de 61 ans?
- 3. Quels sont les noms et les emplacements de tous ces établissements et combien y a-t-il de détenus dans chacun?
- 4. De quel type est chacune de ces institutions, c'est-à-dire, sécurité maximum, sécurité minimum et ainsi de suite?
- 5. Quels sont les noms et les traitements de tous les a) psychiatres, b) psychologues, c) sociologues, d) travailleurs sociaux, e) préposés au bien-être et à la classification, f) préposés à la correction, employés dans toutes ses institutions et s'occupant des détenus?

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): 1. 7154.

2. a) Aucun; b) 857; c) 1588; d) 1857; e) 1703; f) 811; g) 250; h) 88.

3 et 4.

| Institutions (35) | Localité | Nombre des détenus | Type de sécurité |
|---|-------------------------|-----------------------|---------------------|
| Pénitencier de Dorchester | Dorchester (NB.) | 358 | Maximum |
| Institution de Springhill | Springhill (NÉ.) | 239 | Médium |
| Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul | Ville de Laval (Québec) | 434 | Maximum |
| Institution de Cowansville | Cowansville (Québec) | 349 | Médium |
| Centre fédéral de formation [L'hon. M. Duquet.] | Ville de Laval (Québec) | 276 | Médium |